



RENTES GENEVOISES

COMMENT LIRE MON ATTESTATION FISCALE

3^e pilier B – Police de prévoyance libre

Police

Il s'agit du numéro de la police de prévoyance auprès de l'Etablissement

Personne (uniquement pour les polices immédiates)

Le **Preneur d'assurance** est celui qui détient les droits sur le contrat

Prestations

La **Date de conclusion du contrat** est la date à partir de laquelle le contrat est entré en vigueur auprès de l'Etablissement

La date de **Début du droit à la rente** est la date du versement de la première rente prévue dans le contrat

Les **Rentes perçues** représentent le montant total des rentes versées pendant l'année fiscale écoulée. Elles sont imposées à 40% de leur valeur

La **Valeur de rachat** calculée par l'Etablissement est prise en compte pour déterminer l'impôt sur la fortune

Le **Total de vos versements** représente le(s) montant(s) versé(s) pendant l'année fiscale écoulée

La fiscalité des produits peut varier d'un canton ou d'un pays à l'autre. Il est de la responsabilité du preneur d'assurance de s'assurer de la fiscalité applicable dans son cas particulier



RENTES GENEVOISES

Monsieur
Gilbert Exemple
Avenue du Lignon 62
1213 Le Lignon

ATTESTATION FISCALE

Genève, le ...

● Police n° **XX.XXX.XX.X.XX.XX**

3^e pilier B

● Personne

Preneur d'assurance

Gilbert Exemple

● Prestations

Rente viagère 1 tête sans restitution

Date de conclusion du contrat 01.12.2002
Début du droit à la rente 01.02.2010

Rentes perçues	CHF	12'824.60
Valeur de rachat	CHF	0.00
Total de vos versements	CHF	0.00

Sans nouvelles de votre part dans les 30 jours, cette attestation est considérée comme acceptée.

Attestation sans signature

RENTES GENEVOISES
Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17 info@rentesgenevoises.ch
F +41 22 817 17 50 www.rentesgenevoises.ch

Sécurisation de patrimoine depuis 1848